

09-INT\_258



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 09.06.09

Scanné le 10 JUIN 2009

## Interpellation

Une mesure simple et rapidement applicable, pour soutenir nos entreprises en cette période de crise, est de soulager les liquidités des entreprises.

Par exemple, il est important d'avoir des délais de paiement relativement courts des débiteurs (maximum 30 jours).

Or, selon une étude de Intrum Justitia, les autorités sont les cancre en la matière avec 16 jours en moyenne de retard dans les paiements.

Il est estimé à CHF 1.14 milliard le montant devant être réglé par les collectivités publiques.

Intrum Justitia ne fournit malheureusement pas le détail des chiffres entre la confédération, les cantons et les communes.

Etant donné l'importance de la question, je demande que le Conseil d'Etat réponde rapidement aux questions suivantes :

- 1) Quel est le délai moyen de paiement par département ?
- 2) Quel sont les paiements les plus longs en terme de jours de retard ?
- 3) Le Conseil d'Etat est-il d'avis qu'un paiement des factures de l'Etat à 30 jours donnerait en peu d'oxygène aux liquidités des entreprises ?
- 4) Le Conseil d'Etat est-il prêt à mettre une politique visant à ne dépasser aucun délai de paiement pour chacun de ses services.

Crissier, le 8 juin 2009

Michaël Buffat, député

SOUHAITE DEVELOPPER